

## COÛT DE LA PLEINE INDEXATION

Ce document « Coût de la pleine indexation » se veut un aide à la compréhension même si des calculs économiques et actuariels importants restent à faire pour s'assurer de la pérennité des fonds de retraite des employés de l'État.

### **Table de travail**

C'est pour cette raison que nous demandons au gouvernement de former une table spécifique d'échanges, d'analyses et de recommandations, sur ce sujet, regroupant les représentants de **toutes** les associations de retraités concernées, ceux du gouvernement et ceux de la CARRA.

### **Coût de la pleine indexation**

Quel serait le coût de la pleine indexation ? Selon madame la ministre Courchesne, lors de son passage à St-Hyacinthe, la pleine indexation coûterait 1,5 \$ milliard. Pourquoi ne pas parler des surplus de 4 milliards de 1997 dont une part importante appartenait aux retraités, part qu'ils n'ont d'ailleurs jamais reçue ? Pourquoi ne pas parler du surplus comptable de 10,7\$ milliards de dollars observé dans le rapport annuel 2005 de la CARRA, page 61 ?

Un milliard et demi de dollars, c'est impressionnant comme chiffre. Toutefois, ces entrées et sorties de fonds doivent être examinées sur une période de plus ou moins 60 ans, nombre moyen d'années utilisé par les actuaires pour établir leurs prévisions en se basant sur les périodes de travail et de la retraite.

Pour illustrer, prenons un cas individuel : Pour une personne qui commence sa retraite à 60 ans après 35 ans de service, son espérance de vie est d'environ 27 ans. Il faut prévoir qu'elle peut vivre jusqu'à 87 ans.

**25 ans d'âge + 35 ans de service + 27 ans à la retraite = 87 ans**

### **Comparer à du comparable**

Les coûts en terme de milliards doivent être comparés à du comparable. Si je vous disais que demain matin, l'État n'a pas les moyens de se payer une ressource de plus parce que cette ressource coûtera à l'État 1,4 million de dollars. Vous me diriez peut-être que j'ai perdu la boussole.

En réalité, une personne qui gagne une moyenne de 40 000,00 \$ par année coûtera, après 35 ans, 1,4 \$ million. Cette façon d'évaluer les coûts de main-d'œuvre sur 35 ans est inhabituelle pour le citoyen ordinaire. Le gouvernement ne déboursera pas 1,4\$ million de façon instantanée. Il en est ainsi en matière de fonds de retraite. Les coûts sont annuels mais les projections de 1,5 \$ milliards sont sur environ 60 ans.

### **Les écritures virtuelles du gouvernement**

**Au lieu d'écrire ses obligations sur du long terme, si le gouvernement versait annuellement sa quote-part, comme le font les cotisants, dans un fonds commun, l'écriture au passif disparaîtrait.** Dans un autre document, nous parlerons du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, le FARR, un moyen intelligent pour lequel le gouvernement a opté afin d'amortir complètement sa dette envers les fonds de retraite d'ici 13 ans.

### **Les fonds des cotisants**

Les fonds des cotisants, cotisations et rendements, s'accumulent de façon très importante durant 35 ans et continuent de générer des revenus même après leur prise de la retraite. Quant à la sortie de fonds, elle s'étale généralement sur 27 ans. En théorie, le fonds des cotisants ne devrait servir qu'à payer au maximum la demie de la rente. L'autre demie devrait, en théorie, être versée par le gouvernement durant la période de la retraite.

### **Versement de la quote-part gouvernementale**

En versant sa part de rente, le gouvernement transforme graduellement une partie de sa dette à long terme en argent sonnante. Ce n'est que durant cette période que le gouvernement verserait sa quote-part. Pour une personne qui en est à sa première année de travail, le gouvernement écrit sa quote-part année par année comme dette à long terme, payable au moment de la retraite et son remboursement est échelonné sur les 27 années qui suivront.

### **Anguille sous roche**

Le refus de la CARRA de nous donner les montants exacts des versements annuels du gouvernement pour assumer sa quote-part dans le paiement des rentes de retraite accreditte-t-elle la thèse que le gouvernement ne versera jamais en totalité sa quote-part ? Notre étude empirique sur la valeur du fonds confirme cette éventualité.

Rodrigue Dubé  
Président de l'ADR  
11 mai 2007